

## Communiqué de presse

Vendredi 26 avril 2024, des médias ont rapporté la mise en examen par un magistrat instructeur de Tours, d'un prêtre du diocèse de Bordeaux, ancien membre de la communauté de l'Emmanuel, en retraite dans le diocèse de Tours sans y avoir de mission. Les motifs des accusations sont graves : il y est question de « viol aggravé par personne ayant autorité » sur personnes majeures.

Nous pensons d'abord aux personnes plaignantes, et à la souffrance qu'elles éprouvent.

L'évêque de Bordeaux a pris les mesures conservatoires à l'égard du prêtre incriminé. En plus des obligations qui lui ont été signifiées par la justice, il lui est demandé de n'exercer aucun acte public du ministère dans l'attente de l'établissement des faits.

Les investigations du juge d'instruction se poursuivent protégées par le secret de l'instruction. À ce stade des investigations, ce prêtre bénéficie de la présomption d'innocence.

Les personnes agressés ou abusées par des membres de l'Église doivent utiliser les moyens mis à leur disposition tant par la société que par l'Église, pour se faire connaître auprès des autorités légitimes et revendiquer leurs droits.

Nous avons confiance en la justice de notre pays.

---

Rappel des dispositifs d'écoute pour les personnes victimes de violences et d'agressions sexuelles dans l'Église catholique :

- **Au niveau diocésain**  
[paroledevictimes@bordeaux.catholique.fr](mailto:paroledevictimes@bordeaux.catholique.fr)
- **Au niveau national**  
Association France Victimes  
01 41 83 42 17 (entre 9H et 21H)